

104

Commission permanente
Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48714

42 - Sécurité

Acquisition du centre d'incendie et de secours de Bourg-des-Comptes

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1311.19 et L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la convention de partenariat relative à l'exercice de la compétence patrimoniale signée le 1^{er} mars 2011 entre le Service départemental d'incendie et de secours et le Département, et ses avenants en date des 17 décembre 2020 et 15 décembre 2022 ;

Expose :

Le centre d'incendie et de secours de Bourg-des-Comptes a été construit en 2005 sous maîtrise d'ouvrage communale. Il est situé 6 rue de la Combe Janic à Bourg-des-Comptes, sur une emprise foncière d'environ 3000 m² au sein de la parcelle cadastrée YD n° 119 d'une superficie totale de 47 943 m².

Ce centre d'incendie et de secours présente une surface bâtie d'environ 400 m² et est mis à disposition du Service départemental d'incendie et de secours moyennant un loyer annuel de 24 262,25 €.

Par convention du 1^{er} mars 2011, le Département assure la gestion du patrimoine et la maîtrise d'ouvrage des travaux immobiliers pour le compte du Service départemental d'incendie et de secours. En outre, conformément à l'article L. 1311-19 du code général des collectivités territoriales, le Département peut se porter acquéreur des bâtiments destinés à être mis à disposition des Service d'incendie et de secours.

C'est à ce titre que le Département a sollicité le transfert en pleine propriété du centre d'incendie et de secours de Bourg-des-Comptes. Il permettra la réalisation des travaux d'extension aujourd'hui nécessaires sur ce bâtiment, afin d'optimiser les conditions de travail des sapeurs-pompier tout en bénéficiant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

Cette acquisition qui portera uniquement sur l'emprise dévolue au centre d'incendie et de secours (division cadastrale en cours, à la charge de la commune), soit environ 3000 m², est proposée par la mairie au prix de 200 000 €, conformément à l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale en date du 17 mai 2023 (jointe en annexe).

Cette acquisition permettra au Service départemental d'incendie et de secours d'économiser le montant des loyers dont il aurait dû s'acquitter d'ici la fin de la convention de mise à disposition (2035), soit un montant total de 270 000 €.

Cette acquisition est confiée à Maître Guillaume Jouin, notaire à Bruz. Les frais d'acte, à la charge du Département, sont estimés à 3 400 €.

Décide :

- d'autoriser le Président à faire l'acquisition du centre d'incendie et de secours de Bourg-des-Comptes situé 6 rue de la Combe Janic à Bourg-des-Comptes, et de son emprise foncière d'environ 3000 m² issue de la parcelle cadastrée YD n° 119, au prix de 200 000 € ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document et tout acte relatif à cette acquisition, dont la rédaction de l'acte est confiée à l'office notarial de Maître Guillaume Jouin.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2023

ID : CP20231945V3

Pour extrait conforme